

# SEMAINE DU BÉTON



## GUIDE DES EXPOSANTS

5 & 6 FÉVRIER 2024

CENTRE DES CONGRÈS - LÉVIS

LÉVIS, QC

5750 RUE J.-B.-MICHAUD, LÉVIS (QUÉBEC) G6V 0B2

Projet soutenu par la Commission des partenaires  
du marché du travail dans le cadre du Fonds de développement  
et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre.

Avec la participation financière de:

Québec 

VERSION DU 4 décembre 2024

## TABLE DES MATIÈRES

|   |            |
|---|------------|
| <b>COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR / PROMOTEUR .....</b>  | <b>2</b>   |
| <b>OUVERTURE, MONTAGE &amp; DÉMONTAGE .....</b>         | <b>2</b>   |
| <b>DÉBARCADÈRE, CHARGEMENT &amp; DÉBARQUEMENT .....</b> | <b>2</b>   |
| <b>STATIONNEMENT.....</b>                               | <b>3</b>   |
| <b>KIOSQUE D'EXPOSITION.....</b>                        | <b>3</b>   |
| <b>AUDIOVISUELS &amp; ÉLECTRICITÉ .....</b>             | <b>3</b>   |
| <b>OBLIGATIONS ET RESTRICTIONS.....</b>                 | <b>5-6</b> |

Projet soutenu par la Commission des partenaires  
du marché du travail dans le cadre du Fonds de développement  
et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre.

AVEC la participation financière de :

**Québec** 

## COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR / PROMOTEUR

### ASSOCIATION BÉTON QUÉBEC

520 rue D'Avaugour 2200 Boucherville, QC, J4B 0G6  
Tél. 450 650-0930 ou 855 650-0930

### PERSONNE RESSOURCE

info@betonabq.org

## OUVERTURE, MONTAGE & DÉMONTAGE

### HEURE DE MONTAGE

Équipements lourds : mardi 4 février à partir de 20h / Kiosque régulier mercredi le 5 février de 7h15 à 10h.

### HEURE DE DÉMONTAGE

Par respect pour les participants, les kiosques sont démontés à la fin du repas, jeudi le 6 février à partir de 14h00 après le dîner-conférence.

### HORAIRE DU SALON DES EXPOSANTS

Mercredi le 5 février de 10h15 à 19h00 / Jeudi le 6 février de 7h30 à 14h00.

## CHARGEMENT & DÉBARQUEMENT

Trois quais de chargement et de débarquement sont prévus afin de minimiser le temps de montage/démontage.

### Débarcadère – Quai numéro 1

5750 rue J.-B.-Michaud, Lévis (Québec) G6V 0B2

Ce quai est réservé aux petites voitures et aux camions, et son accès est situé au niveau du sol.

### Débarcadère – Quais numéro 2 & 3

5750 rue J.-B.-Michaud, Lévis (Québec) G6V 0B2

Ce quai est réservé aux cubes et aux camions-remorques.

\*\*\* Le stationnement n'est pas permis au débarcadère. Seuls le déchargement et le chargement sont autorisés et tout contrevenant verra son véhicule remorqué.

Projet soutenu par la Commission des partenaires  
du marché du travail dans le cadre du Fonds de développement  
et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre.

AVEC la participation financière de :

Québec 

## STATIONNEMENT

### Voitures

Le Lévis Centre des congrès met à la disposition de ses invités plus de 500 espaces de stationnements gratuits à l'extérieur et 180 places de stationnement payant à l'intérieur, au coût de 16 \$ par jour.

### Véhicules lourds

Des ententes doivent être prises avec votre coordonnatrice afin de stationner des véhicules lourds dans le stationnement extérieur du Lévis Centre des congrès. Il faut aviser votre coordonnatrice de la présence de ces véhicules dans le stationnement.

## QUESTIONS RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT, AUX RÈGLEMENTS OU AUX FOURNISSEURS?

**418 838-3811 ou encore écrivez un courriel à [info@centrecongreslevis.com](mailto:info@centrecongreslevis.com)**

## KIOSQUE D'EXPOSITION & SERVICES

### Lévis Centre des congrès fournira, pour chaque kiosque :

- Une table de 6' x 30'' nappée en noir
- Deux chaises
- Une prise électrique de 15 ampères
- Accès à internet sans fil

Pour plus de services communiquer **communiquer avec Topexpo Jérôme (418) 934-4141**

## AUDIOVISUELS & ÉLECTRICITÉ

Le fournisseur technique officiel au Lévis Centre des congrès est **Expert'Ease**.

**Expert'Ease** a l'exclusivité en ce qui a trait à l'accrochage, aux points d'ancrage ainsi qu'aux besoins en électricité. Ils disposent de toute l'expertise et l'équipement nécessaires pour subvenir à vos besoins audiovisuels et matériel informatique.

Pour de plus amples informations à ce sujet, nous vous invitons à contacter  
directement notre fournisseur :

**Monsieur Simon Brochu** Courriel : [lcc@expertease.ca](mailto:lcc@expertease.ca)

Projet soutenu par la Commission des partenaires  
du marché du travail dans le cadre du Fonds de développement  
et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

AVEC la participation financière de :

Québec 

## Service Internet

Le Lévis Centre des congrès est fier de pouvoir mettre au service de tous ses clients un accès à Internet haute vitesse sans fil tout à fait gratuitement. Couverture totale et sans frais des salles de réunions, d'expositions et des espaces publics.

Le service gratuit correspond à un accès de 2 mb/s en aval et 2 mb/s en amont.

Si la vitesse gratuite offerte ne correspond pas à vos besoins, chaque personne, via Wi-Fi, peut accéder à une connexion de vitesse supérieure de 10mb/s en aval et 5 mb/s en amont, moyennant des frais de 5 \$ par connexion.

*Votre organisation peut également offrir un nombre de connexion très grande vitesse à ses participants. Pour ce faire, vous devez le mentionner à votre coordonnateur qui se chargera de vous créer un mot de passe exclusif pour le nombre de connexions désirées, à 5 \$ par connexion.*

## OBLIGATIONS & RESTRICTIONS

### OBLIGATIONS

#### Assurances

L'exposant doit posséder ses propres assurances « responsabilité ». Le Lévis Centre des congrès n'assume aucune responsabilité pour les dommages corporels ou matériels aux produits, stands, équipements ou décorations, causés par le feu, l'eau et le vol, dans les lieux loués ou durant les transitions dans l'immeuble, et ce, qu'elle qu'en soit la cause.

#### Recyclage et collecte des matières résiduelles

L'exposant doit utiliser les nombreux équipements mis à sa disposition pour le recyclage (papier, carton, verre, plastique) tant lors du montage et du démontage que durant l'exposition. D'autres collectes sélectives peuvent être ajoutées à celles énumérées ci-dessus.

Les poubelles doivent être placées à l'extérieur du stand dans l'allée à chaque soir dès la fermeture de l'exposition. Elles seront vidées par le personnel du Lévis Centre des congrès, sans frais. Les poubelles laissées à l'intérieur du stand ne seront pas vidées.

Projet soutenu par la Commission des partenaires  
du marché du travail dans le cadre du Fonds de développement  
et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre.

AVEC LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE :

Québec 

## RESTRICTIONS

### Aires communes

L'exposant ne doit en aucun temps obstruer les couloirs, les ascenseurs, les foyers, les halls, les moniteurs de signalisation, les écrans au plasma, les issues de secours de l'immeuble ou les autres salles du Centre.

### Animaux

La présence d'animaux doit faire l'objet d'une approbation de la direction du Lévis Centre des congrès. Seuls les chiens d'assistance pour handicapés sont autorisés sans restriction.

### Appareils de cuisson

Pour des raisons de sécurité et de ventilation, aucun appareil de cuisson ne peut être installé dans les salles du Lévis Centre des congrès.

### Autocollants

Les autocollants, quels qu'ils soient, sont strictement interdits par le Lévis Centre des congrès.

### Ballons et confettis

L'usage de ballons gonflés à l'hélium doit être préautorisé par le coordonnateur de votre événement. Des frais pourraient s'appliquer pour la récupération des ballons au plafond après vos activités. L'utilisation de confettis et de paillettes est interdite.

### Consommation d'alcool lors du montage et du démontage

Afin de diminuer les risques d'accident, et à moins d'une entente particulière avec le Lévis Centre des congrès, aucune boisson alcoolisée n'est tolérée durant les périodes de montage et de démontage.

### Enfants

Pour des raisons de sécurité, la présence d'enfants au débarcadère et dans la salle d'exposition n'est pas recommandée pendant les périodes de montage et de démontage.

### Incendie

L'exposant doit se conformer aux règles de prévention des incendies. Demandez le document « Mesures de sécurité et prévention des incendies » au coordonnateur de votre événement.

### Limites sonores

Si le fonctionnement d'équipements ou d'appareils produit un bruit ou des odeurs dérangeantes pour les exposants ou les invités, il sera nécessaire d'en cesser le fonctionnement. L'intensité du bruit ne doit pas dépasser 70 décibels à quatre pieds de la source du bruit. Le Lévis Centre des congrès est le seul juge en la matière.

### Ruban adhésif

Le seul adhésif permis au Lévis Centre des congrès est le suivant : Carrés de montage de grand rendement Scotch, Marque 3M, Modèle 111.

### Sécurité

Le Lévis Centre des congrès assure la sécurité générale de l'immeuble sur une base de 24 heures. Ce service n'est toutefois pas responsable des biens et propriétés du client ou de l'événement à l'intérieur des lieux loués. Si vous désirez de la sécurité additionnelle, vous devez en faire la demande au coordonnateur de votre événement.